

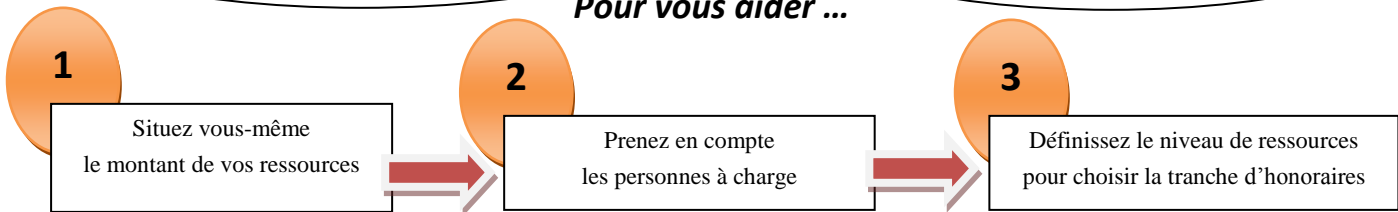
Nos visées :
*Permettre à toute personne d'accéder à la formation PRH
et permettre aux formateurs de vivre de leur travail*








Fixez vous-même librement le montant de votre participation

Les valeurs que nous vous invitons à vivre :
l'équité et le sens de la responsabilité

Les valeurs que nous vivons :
*l'ouverture à tous, la confiance,
la solidarité et le professionnalisme*

Pour vous aider ...



Vos ressources mensuelles	Coefficient familial	Votre niveau de ressources
Personnelles : vous ne prenez en considération que vos ressources personnelles mensuelles		Le montant de vos ressources personnelles constitue le montant de référence pour définir la tranche d'honoraires
Familiales : vous prenez la somme totale des ressources mensuelles de votre foyer : Exemple pour 3 000 €	Appliquez une réduction par personne à charge en divisant le montant des ressources par :  1,5 pour un couple  1,75 pour un couple avec 1 enfant  2 pour un couple avec 2 enfants + 0,25 par enfant supplémentaire	 2 000 €  1 714 €  1 500 €

4 Votre niveau de ressources	honoraires		
	6 heures	7 heures	8 heures / en groupe
1 000 €	180 €	210 €	240 €
1 350 €	243 €	284 €	324 €
1 700 €	306 €	357 €	408 €
2 050 €	369 €	431 €	492 €
2 400 €	432 €	504 €	576 €
2 700 €	486 €	567 €	648 €
3 000 € et +	540 €	630 €	720 €

Le forfait proposé rémunère :

Pour un travail individuel de 6 à 8 heures, comprenant : - l'annotation du bilan (3 à 5h) - 1 entretien suite au retour du bilan (1h30) - 2 entretiens en cours d'année (2h) : accompagnement FPM	Pour un bilan dialogué en groupe (forfait correspondant à la colonne des 8 heures) : - les journées d'animation avec le groupe et le retour du bilan - 2 entretiens en cours d'année (2h) : accompagnement FPM
--	--

Note : dans les 2 cas, 1 entretien gratuit en fin d'année formalise l'année suivante.

Conditions générales :

- Dans le cadre de la « FORMATION PERSONNELLE MÉTHODIQUE », vous bénéficiez d'un accompagnement spécifique de formation dispensé par un formateur P.R.H. Ce service de formation est rémunéré par un forfait annuel.
- Les modalités de ce forfait peuvent être aménagées, en accord avec le formateur responsable (tarifs spéciaux, règlements échelonnés, etc.).